

REUNION DU MARDI 11 JUIN 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE ONZE JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent - LEGOUPIL Jacques - FONTAINE Thomas
BUSSON Christophe

Étaient excusés : Monsieur ROSSIGNOL Etienne qui a donné pouvoir à Mr Thomas FONTAINE

Était absent : Monsieur GEOFFROY Frédéric

Madame Yolande MASSELIN a été élue secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil, d'ajouter plusieurs points à l'ordre du
jour :

- Délibération des statuts "animaux errants"
- Délibération Transport scolaire
- Place de stationnement limité pour les commerces
- Révision des loyers
- Personnel de renfort

Le Conseil accepte l'ajout à l'ordre du jour.

1 / Approbation du conseil du 12 avril 2013

Le compte-rendu du conseil du 12 avril 2013 concernant le budget ne soulève aucune remarque

2/ Décision modificative :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter la décision modificative suivante afin de régler la
facture "Elabor" concernant la restructuration du cimetière.

020 Dépenses imprévues d'investissement : - 1794 €
2031 Frais d'études : +1794 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

....suite de la réunion du 11 juin 2013....

3/ Délibération autorisation signature de convention travaux rue de Troarn :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu du Conseil Général en date du 16 avril 2013 relatif à la nouvelle convention autorisant le Maire à réaliser les travaux d'aménagement de sécurité de la rue de Troarn. Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention avec le conseil général, de demander la subvention d'aide aux petites communes rurales et la subvention au titre des amendes de police. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et à effectuer les demandes de subventions

Vote pour : 7 Vote contre : 0 Abstentions : 2

4/ Délibération modification de la répartition des délégués au sein du conseil communautaire :

Le Maire informe que le conseil communautaire doit réduire le nombre de ses conseillers communautaires, que l'effectif passera de 31 à 23 pour une représentativité de droit commun. Il est autorisé une assemblée à 25 membres en application du droit commun augmenter de 10 %. Après en avoir délibéré, le conseil décide de voter pour la répartition des sièges du Conseil Communautaire à 25 membres selon la règle du droit commun en application de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales avec l'application d'une majoration de 10% prévue au VI de l'article L5211-6-1.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

5/ Délibération des statuts " gestion des animaux errants" :

Le Maire donne lecture du courrier en date du 30 mai 2013 concernant la modification des statuts de la Communauté - Compétences optionnelles - Autres compétences - Gestion des animaux errants -

Après débat, le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la communauté de communes pour la compétence optionnelle article 6.2.5 "Autres compétences" :

Gestion des animaux errants

La communauté prend en charge la gestion des animaux errants, en ce qu'elle comprend la capture, le transport, l'hébergement, les soins et la recherche du propriétaire ainsi que la gestion du devenir de l'animal. Pour ce faire, elle délèguera cette compétence à une association spécialisée.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

6/ Délibération concernant le transport scolaire :

Le Maire rappelle au Conseil que la compétence "transports scolaires" a été transférée à la Communauté de Communes "CABALOR" et que conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'engager la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la dissolution du syndicat et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

...suite de la réunion du 11 juin 2013....

7/ Délibération achat tracteur-tondeuse :

Lors de la réunion de conseil en date du 02 avril 2013, il avait été programmé diverses dépenses d'investissement dont le remplacement du tracteur-tondeuse.

des devis ont été reçus, le mieux disant est :

- Espace Emeraude de Dives-sur-mer pour un montant de 11 500 € HT avec épandeur offert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de Espace Emeraude de Dives-sur-mer et autorise le Maire a effectué la dépense au compte 21571 "Matériel roulant".

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

8/ Délibération réfection toiture Mairie :

Comme prévu à la réunion du 02 avril 2013, un diagnostic toiture a été réalisé par l'entreprise Laurent de Bénouville sur les logements communaux des 1 et 3 rue Léopold Trébutien, ces toitures sont dans un état correct et ne nécessite pas de travaux dans l'immédiat.

Par contre la toiture de la Mairie est en mauvais état surtout au niveau des crochets des ardoises, il apparaît donc plus urgent de faire ces travaux. L'entreprise Laurent nous a fourni un devis de réfection totale de cette toiture qui s'élève à 11 980,33€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réfection de la toiture Mairie et autorise le Maire a signé le devis et a effectué les demandes de subventions d'aide aux petites communes rurales.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

9/ Délibération réfection voirie Maison de la Nature et Chemin du Moulin d'eau :

La réfection de la partie de la chaussée située avant le parking de la Maison de la Nature avait également été programmée. Cette partie de la chaussée est en très mauvais état et il est urgent d'en effectuer les travaux pour la sécurité des usagers.

Un devis de réfection de voirie a été reçu de l'entreprise VALETTE de PETIVILLE pour un montant de 7738 € HT.

Le Maire, vu l'urgence, demande au conseil l'autorisation de signer le devis .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la signature du devis.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

En ce qui concerne la voirie Chemin du Moulin d'eau, nous sommes en attente d'une part de la décision du SIVOM RDO pour la réalisation de l'assainissement collectif et d'autre part nous devons contacter la commune de Merville-Franceville pour un accord de partage des travaux car la voirie est mitoyenne .

Ce dossier sera à l'ordre du jour à la rentrée de septembre.

10/ Renfort de personnel :

Le Maire indique au conseil municipal que la part de travail administratif est de plus en plus lourde (restructuration du cimetière, charte FREDON.....) et ceci au détriment de l'entretien de la commune.

Il est donc décidé à l'unanimité de prendre une personne en renfort par l'intermédiaire de l'association AIDER, 1 journée par semaine du mois de mars à octobre, mais 2 journées par semaine pendant la période de congés de notre employé municipal.

.....suite de la réunion du 11 juin 2013.....

11/ Révision annuelle des loyers :

Le Maire fait part au conseil que la revalorisation des loyers des logements communaux a lieu le 1er juillet de chaque année. La trésorerie nous a fait la remarque que ces loyers n'ont pas subi de revalorisation en 2011 et 2012 , qu'il est nécessaire d'effectuer un paiement rétroactif de ces loyers.

Au sujet du logement situé au-dessus de la Mairie, Monsieur le Maire explique au conseil que le loyer actuel est déjà élevé si l'on compare le loyer d'un T4 (logement à caractère social) du lotissement du Hameau de la Perruque.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'effet rétroactif des loyers des logements communaux et sur le montant du loyer du logement au-dessus de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas effectuer le rétroactif des loyers concernant 2011 et 2012 pour l'ensemble des logements communaux
- d'effectuer la revalorisation des loyers au 1er juillet calculé sur l'indice de référence du 2ème trimestre 2013
- de faire un avenant au bail du logement au-dessus de la Mairie, bloquant le montant du loyer actuel pour une période de 3 années sans revalorisation
- d'avertir les locataires par courrier individuel des décisions prises ci-dessus, chacun en ce qui les concerne..

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

12/ Place de stationnement limité pour les commerces :

Le Maire donne lecture au Conseil, d'un courrier reçu en Mairie de la part des commerçants (boulangerie et bar-tabac) au sujet du stationnement des véhicules, nous demande la création de places de stationnement en "arrêt minute".

Au début de la séance, le Maire donne la parole à nos commerçants afin qu'ils justifient leurs demandes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir longuement débattu décide la création de 3 places "arrêt minute" aux endroits suivants :

- une sur la Place Piron qui fait angle avec la rue Léopold Trébutien
- une sur le trottoir devant la boulangerie rue de Troarn
- une sur le parking à côté du Bar-tabac

Pour cette dernière, il sera nécessaire de demander l'enlèvement de la cabine téléphonique à France-Télécom, un devis sera demandé pour ce projet qui reste à la charge de la Commune.

Un autre devis sera demandé à une entreprise spécialisée pour la matérialisation de ces places.

13/ Questions diverses :

Le Maire donne lecture d'une information au sujet de la réglementation d'un permis de construire annulé.

Les poteaux d'incendie ont été contrôlés par une société spécialisée : l'ensemble des poteaux est conforme à la réglementation.

Le Maire informe qu'une demande de médaille communale a été faite auprès de la Préfecture pour Monsieur Alain Lavalley , et que celui-ci a été nommé Maire-honoraire par arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013.

Une convention a été signée avec un habitant de la commune pour l'autoriser à s'installer sur l'espace vert à côté de la Mairie avec un camion-pizza.

Un devis complet (achat et pose) sera demandé pour la mise en place de radars pédagogiques.

Musée Éclaté de la presqu'île de Caen : le vernissage de l'exposition à Sallenelles se fera le 27 juin 2013 à 17 heures 30 Place de la Baie.

.....suite de la réunion du 11 juin 2013....

le 21 juin 2013 à 20 heures, Fête de la Musique et inauguration du terrain de pétanque Place de la Baie.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun sujet abordé
La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal